

AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN

Index AI : IOR 61/010/2007 (Public)

Bulletin n° : 052

ÉFAI

21 mars 2007

Racisme et discrimination - Problème fondamental de l'Europe en matière de droits humains

(Bruxelles, 21 mars) Alors que l'Union européenne célèbre l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, le racisme et la discrimination sont toujours très répandus sous des formes graves et constituent un problème des droits humains fondamental de l'Union européenne, a déclaré Amnesty International à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

«En plus de la menace très réelle des insultes et des actes de violence, il y a des citoyens qui ne peuvent mener une vie ordinaire – trouver un travail, louer un logement ou simplement marcher dans la rue sans être interpellé et fouillé – simplement par qu'ils ont la "mauvaise" couleur de peau ou origine ethnique, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.

Dans une lettre à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement européen (consultable sur le site www.amnesty-eu.org), l'organisation de défense des droits humains a demandé que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour mettre fin à la discrimination raciste qui, comme l'a déclaré récemment le commissaire européen Franco Frattini, *«est en très forte hausse en Europe»*.

«Nous avons vu ce que le racisme a fait à l'Europe par le passé ; il est de notre responsabilité devant l'histoire de s'attaquer à ce problème de manière prioritaire, a ajouté Dick Oosting. Les citoyens européens sont de toute évidence concernés par ce problème qui affecte la vie quotidienne de millions de personnes.»

Tout en se félicitant d'initiatives comme l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, Amnesty International est préoccupée par le décalage flagrant entre les engagements formels et la réalité.

Moins de la moitié des États membres de l'Union européenne ont mis en place des plans d'action contre le racisme ou ratifié le Protocole qui permettrait d'engager des poursuites en cas de discrimination.

Au cours des deux dernières années, Amnesty International a réuni de très nombreuses informations sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des ressortissants étrangers et des membres des minorités ethniques en Europe. Ces informations montrent comment en France et au Royaume-Uni les musulmans sont de plus en plus pris pour cibles ; comment en Espagne, en Grèce et en Italie les droits des demandeurs d'asile et des migrants ont été réduits, et comment dans plusieurs pays d'Europe centrale les Roms sont privés de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

«Tous ces exemples montrent que la discrimination constitue un problème fondamental des droits humains en Europe, a commenté Dick Oosting. Elle aggrave la situation dans les domaines où les droits fondamentaux des individus sont déjà en danger : l'immigration clandestine et la lutte contre le terrorisme en particulier.»

Amnesty International appelle l'Union européenne à :

- insister pour que soient mises en application la Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et la Directive portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
- améliorer sa législation afin qu'elle fournisse une protection égale et efficace en matière de motifs et actes de discrimination ;
- légiférer pour offrir une réelle protection contre le crime raciste et le discours haineux dans toute l'UE, tout en sauvegardant la liberté d'expression ;

Amnesty International appelle les États membres de l'Union européenne à :

- signer et ratifier Protocole n°12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés

- fondamentales pendant cette Année européenne de l'égalité des chances pour tous ;
- veiller à ce que les législations nationales fournissent une protection égale et efficace contre tous les motifs et actes de discrimination ;
 - adopter, mettre en œuvre et évaluer des plans d'action nationaux contre le racisme en conformité avec les engagements pris en 2001 à la Conférence mondiale contre le racisme, à Durban.